



# CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 29 MAI 2017

### PROCES-VERBAL

LUCINGES

**Présidence de :** Monsieur Jean-Luc SOULAT, Maire.

**Présents :** JL SOULAT, F. DELUCINGES, JP. LEMMO, S. MARTY, L. BAUD, A. CASTAGNA, P. DIETHELM, F. FELISAZ, C. BURKI, C. HUISSOUD, V. MOUCHET, Y. DIEULESAINT.

**Absents excusés :** S. DUFRENE, D. FORESTIER, P. CHARRIERE, F. LE GUERN, M. SMITH, N. TOUREILLE, D. SIMONEAU.

**Date de convocation du conseil municipal :** 24.05.2017

**Procès-Verbal n° 04-2017 - Publié le 23 juin 2017**

#### **1 – Désignation du secrétaire de séance**

En application des dispositions des articles L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal désigne Madame Annie Castagna en qualité de secrétaire de séance.

#### **2 – Adoption de l'ordre du jour**

Le conseil municipal à l'unanimité adopte l'ordre du jour présenté par Monsieur le Maire et figurant sur la convocation du 24 mai 2017 :

- Validation de l'Avant Projet Définitif (APD) du projet de réhabilitation du château de Lucinges

#### **4- Validation de l'Avant Projet Définitif (APD) du projet de réhabilitation du château de Lucinges**

**Monsieur Le Maire rappelle** aux membres du conseil municipal que par délibération en date du 19 mai 2016, le conseil municipal adoptait à l'unanimité une motion engageant la commune de Lucinges sur les points suivants :

- **Rénover** le château à partir du diagnostic déjà réalisé pour un montant d'environ 1,6 million d'euros HT (hors maîtrise d'œuvre) sous réserve de l'obtention des subventions fléchées (CDDRA/DETR/DGD/FDDT)
- **Solliciter** les différents financeurs afin de compléter le financement
- **Inclure** les différents représentants d'Annemasse Agglo dans le comité de pilotage de la rénovation du château afin de garantir une cohérence avec la future utilisation
- **Mettre** à disposition de l'agglomération le lieu une fois rénové
- **Mettre** à disposition de l'agglomération le fonds de livres d'artistes dont elle est propriétaire
- **Transférer** la compétence lecture publique à Annemasse Agglo
- **Mettre** à disposition l'actuelle bibliothèque Michel Butor (1<sup>er</sup> étage et combles)

Le cabinet d'architecte Guy Desgrandchamps avait été désigné en qualité de maître d'œuvre pour l'opération de réhabilitation du château de Lucinges. Conformément à sa mission de maître d'œuvre, il a réalisé les études esquisses et diagnostics, l'Avant Projet Sommaire (APS) et l'Avant Projet Définitif (APD). Au stade de l'APD, le montant prévisionnel définitif des travaux est estimé à 1.600.000 € HT qui correspond à l'enveloppe initiale des travaux votée.

Le permis de construire a été déposé et afin de lancer les prochaines phases PRO (étude de projet) et EXE (études et plans d'exécution), il convient de valider les études retenues dans l'Avant Projet Définitif.

#### **Le conseil municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2241-1 et 5 ;  
**Vu** le Code des Marchés Publics ;

**Considérant** les études au stade d'Avant Projet Définitif (APD) du projet et le montant prévisionnel définitif des travaux évalué à 1.600.000 euros HT, correspondant à l'enveloppe initiale des travaux, votée par le Conseil Municipal ;

*Madame Viviane Mouchet questionne sur le financement du projet et sur les subventions à venir, notamment de la DRAC, dans le cas où celles-ci ne seraient finalement pas accordées.*

*Monsieur Le Maire rappelle le plan de financement de la réhabilitation du château et indique que sans le financement de la DRAC, le projet ne pourra pas se réaliser. Toutefois la délibération actuelle ne porte essentiellement que sur la validation technique du projet car l'enveloppe prévisionnelle des travaux n'a pas évolué, elle reste à 1.600.000 euros HT.*

*Madame Annie Castagna interroge sur l'éventualité de fouilles archéologiques.*

*Monsieur Le Maire indique que cela fait partie des aléas de toute construction, qui peuvent engendrer des frais et délais supplémentaires. Pour rappel, le planning des travaux prévoit un démarrage d'ici décembre 2017/Janvier 2018 pour une fin estimée au printemps/été 2019.*

*Madame Françoise Felisaz demande si le poste de responsable de la future bibliothèque patrimoniale a été pourvu.*

*Monsieur Le Maire répond qu'effectivement le poste a été attribué et que la future responsable prendra ses fonctions à compter du 13 juin 2017.*

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **Approuve** le projet de réhabilitation du château de Lucinges - bibliothèque patrimonial Michel Butor au stade de l'Avant Projet Définitif (APD).

#### **5- Informations et questions diverses**

- Permanences électorales pour les scrutins législatifs du 11 et 18 juin : le planning est pré rempli et sera envoyé aux conseillers municipaux afin de compléter les plages horaires restant vacantes.
- Fête des mères : Bonne participation à l'apéritif du 27 mai au parc du Château. Monsieur Le Maire remercie les conseillers qui ont participé à la distribution des plantes et l'organisation de la fête.
- Microcrèche : un courrier sera envoyé aux trois gestionnaires privés préalablement rencontrés, en les invitant à remettre un dossier pour le 23 juin. Une audition aura lieu ensuite le lundi 3 juillet après-midi, par le jury composé de : Monsieur Le Maire, Fabienne Delucinges, Jean-Paul Lemmo et Christine Burki.
- Projet immobilier l'Envol : les travaux de démolition commenceraient dès fin juin/début juillet. Une terrasse provisoire pour le bar l'Escapade serait installée sur une partie du parking de la mairie.
- Réseau chaleur bois : le contrat de DSP a été signé avec Forestener, mercredi 24 mai. Une réunion publique d'information aura lieu le mardi 20 juin à 19h00 à la salle du restaurant scolaire.
- Date prochain conseil municipal : le jeudi 22 juin 2017 à 19h30

L'ordre du jour étant épuisé  
la séance est levée à 20h25.

**La Secrétaire de séance,  
Annie CASTAGNA**

**Le Maire,  
Jean-Luc SOULAT**